

REGLEMENT DE LA MEDIATHEQUE DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Règlement approuvé par Délibération N°C-202/2014 en date du 26 juin 2014
et mis à jour par Délibération N°C2021_169 en date du 5 juillet 2021

Annexe 7

Procédure de recouvrement – Grille forfaitaire

Délibération n°C-162/2016 du 30 juin 2016

En cas de retard, l'utilisateur s'expose à une procédure de recouvrement.

En cas de procédure de recouvrement, l'utilisateur ne verra son compte réactivé que sur présentation d'un justificatif de paiement du Trésor public.

La restitution des documents ne vaudra pas comme paiement.

TYPE DE DOCUMENT	Somme à verser au Trésor public (coût à l'unité)
DVD et Blu-Ray	40 euros
CD	20 euros
Périodique	10 euros
Kamishibai	50 euros
Liseuse électronique + étui	150 euros
Accessoire liseuse (câble, housse, chargeur)	20 euros (par accessoire)
Autre type de document (livre, partition, ...)	30 euros